Montreuil, le 19/10/2026

la cgt FINANCES PUBLIQUES

OUTRE-MER

POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

Après la Seconde Guerre Mondiale, des milliers de travailleurs originaires des départements d'outre mer ont été contraints et incités (BUMIDOM) de quitter leur territoire pour la France afin d'exercer leur emploi dans la fonction publique, que ce soit à Paris ou en Province.

Les conditions de travail, dans un environnement nouveau, inconnu et parfois hostile, s'ajoutant à des conditions d'hébergements souvent difficiles ont montré un décalage entre la vie proposée par l'administration et la réalité de la vie dans la dite « Métropole ».

Les originaires de l'hexagone en poste dans la fonction publique dans les DOM bénéficiaient de congés bonifiés « inversés » après 1945. Il a fallu attendre un décret de 1978 pour que cela aboutisse en faveur des originaires outre mer dans l'Hexagone.

Ces avancées allant dans le sens de la justice et de l'équité ne sont pas le fruit d'un cadeau.

Le prix des transports empêchait concrètement tous les originaires de rentrer chez eux.

Il a fallu des années de lutte, à partir de 1974 notamment pour aboutir à cette victoire.

Depuis, les congés bonifiés n'ont jamais cessé d'être remis en cause, notamment par Emmanuel Macron en octobre 2017 où il affirmait que « les congés bonifiés n'étaient plus adaptés à un temps où il fallait prendre un bateau pendant des mois pour rejoindre sa famille », alors même que les billets d'avion ne cessent d'augmenter.

La macronie a supprimé la bonification de 30 jours en 2020.

Les congés bonifiés constituent un des éléments de justice auxquels la CGT Finances Publiques est attachée. L'indemnité de vie chère, la prise en charge des frais de transports et les bonifications de congés doivent rester constitutifs des congés bonifiés. Ils doivent permettre aux originaires de rentrer chez eux tous les 2 ans.

La CGT sera toujours au coté des Travailleurs Outre-Mer !

Souvent déracinés, les originaires d'Outre-Mer sont très attachés à pouvoir rentrer dans leurs départements ou territoires d'origine.

Le CIMM (centre de ses intérêts matériels et moraux) est à la base de toute demande de mobilité dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion).

La CGT Finances Publiques revendique la prise en charge intégrale des frais de ~~transfert~~ transport « de porte à porte »

La CGT Finances Publiques exige l'abrogation du décret de 2020

Elle revendique la réindexation du revenu fiscal de référence pour la prise en charge des conjoints et conjointes pour les congés bonifiés

Elle revendique du définition du CIMM pour les congés bonifiés identique à celui des mutations.

Les nouvelles lignes directrices de gestion ont introduit de nouvelles priorités qui affaiblissent le CIMM. Désormais, un cumul de priorité est nécessaire pour espérer un retour rapide au pays. Le CIMM devient une condition nécessaire mais insuffisante pour rentrer chez soi.

Pour les cadres intermédiaires soumis à la mutation au choix au niveau national, le bénéfice du CIMM est totalement effacé comme toutes les autres priorités. L'entre soi généré par le processus du choix favorise le maintien d'un encadrement constitué quasi exclusivement de non originaires qui souvent ne viennent que pour la prime et l'effet carte postale.

L'administration apprécie le CIMM de manière différente selon qu'il soit produit pour les congés bonifiés ou pour une mutation. Ainsi, elle refuse de nombreux congés bonifiés pour des raisons budgétaires comme le manque de voyages outre-mer.

La CGT finances Publiques revendique une application du CIMM qui soit vraiment juste et équitable et qui permette à tous les originaires de pouvoir rentrer dans leur région lorsqu'ils le désirent.

Les préoccupations de la CGT ne s'arrêtent pas aux seules conditions de travail des originaires.

La vie chère nous rappelle que l'égalité républicaine ne peut pas s'arrêter aux océans.

Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Polynésie ou encore Nouvelle Calédonie : malgré leurs réalités géographiques et économiques différentes, ces territoires partagent une même injustice. Pour des millions de citoyens français, vivre coûte plus cher qu'en Hexagone alors que les revenus sont souvent plus faibles et que les taux de pauvreté demeurent plus élevés.

Chaque mois, les familles ultramarines sont confrontées à des prix excessifs qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat et aggravent les inégalités sociales.

Les causes sont multiples comme la dépendance aux importations, les coûts de transport élevés, la concentration de la distribution, la faiblesse de la concurrence ou encore l'insuffisance de la production locale.

Face à la vie chère, les services publics jouent un rôle de rempart contre les inégalités.

Ils n'en ont plus les moyens.

Les suppressions d'emplois, les restructurations et la dématérialisation forcée fragilisent la présence de l'État dans les territoires d'Outre-Mer.

La CGT Finances Publiques rappelle que l'égalité républicaine exige des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins des populations tout comme une fiscalité juste pour financer la justice sociale.

Elle revendique ainsi une baisse réelle et durable des prix des produits de première nécessité, un contrôle renforcé des marges et des pratiques commerciales, une augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, le développement de la production locale, le renforcement des services publics de proximité, l'arrêt des suppressions d'emplois et des moyens supplémentaires pour la DGFiP afin de lutter efficacement contre la fraude fiscale et garantir l'égalité devant l'impôt.

Pour que les revendications de l'Outre-Mer soient entendues et portées,

VOTEZ CGT !

Je vote CGT
du 3 au 10 dec. 2026
aux élections professionnelles de la fonction publique

Du 3 au 10 décembre 2026
Élections professionnelles